

La Loire n'est pas encore totalement rendue à la nature.

Le gouvernement doit se prononcer sur l'avenir du barrage de Poutès, considéré comme le principal obstacle au retour du saumon.

VERDIER Marie

Paru le: mardi 08/01/2008

L'année 2007 s'est achevée quasiment dans l'euphorie pour le plan Loire grandeur nature qui, depuis quatorze ans, s'attelle à la reconquête du caractère sauvage du plus grand fleuve de France et de ses affluents. Le chantier de destruction du barrage du Fatou sur la Beaume (à Solignac-sur-Loire, en Haute-Loire, à 400 mètres en amont de sa confluence avec la Loire), entamé en juillet, s'est achevé en fin d'année avec la démolition de la digue qui enserrait une retenue de 10 000 m³ d'eau lourdement envasée. « L'eau circule à nouveau, il ne reste plus qu'à réaménager, à planter de la végétation et surtout à laisser faire la nature », se réjouit Roberto Epplé, président de SOS Loire vivante, association qui fut largement à l'origine de l'adoption du plan Loire par le gouvernement en 1994. Cela faisait plus de vingt ans que l'effacement de cet ouvrage - dont l'exploitation hydraulique a été arrêtée il y a cinquante ans - était réclamé à cor et à cri pour laisser libre cours à la rivière, aux sédiments et aux poissons.

Le Fatou allonge ainsi la liste des barrages dynamités sur le bassin de la Loire : ceux de Saint-Étienne-du-Vigan sur l'Allier (Haute-Loire) et de Maisons-Rouges sur la Vienne (Indre-et-Loire) ont tous deux été détruits en 1998. Puis ce fut au tour, en 2003, de l'ancien barrage hydroélectrique de Brives-Charensac (Haute-Loire), à l'arrêt depuis 1997, et enfin, en 2005, du barrage mobile de Blois (Loir-et-Cher), construit en 1970 pour créer une base de loisirs. Ces ouvrages entravaient la libre circulation des eaux et avaient été clairement identifiés comme des obstacles insurmontables à la migration du saumon. Après son long périple maritime depuis le Groenland, le migrateur remonte en effet le cours de la Loire pour se reproduire très en amont dans ses frayères des différents affluents, notamment de l'Allier.

L'enjeu est majeur, puisque le saumon sauvage de l'Atlantique a disparu de tous les grands fleuves d'Europe. Il ne reste guère plus en Europe que le reliquat de population de l'axe Loire-Allier. C'est donc à la France que revient la responsabilité du sauvetage de l'espèce, inscrite sur la liste rouge mondiale des espèces menacées.

De fait, le saumon a largement motivé l'abandon des projets de nouveaux grands barrages sur le Cher, l'Allier et la Loire, et l'adoption du plan Loire, ainsi que des différents programmes en faveur du saumon comportant l'arasement des obstacles sur son chemin, l'aménagement de passages pour le franchissement de certains ouvrages et la création d'une salmoniculture pour la reproduction d'alevins destinés à renforcer en urgence les effectifs de saumons sauvages. Tous ces efforts ont pour l'instant, au mieux, ralenti le déclin de l'espèce. Mais le rêve de 6 000 saumons adultes dans la Loire - ils étaient environ 100 000 à la fin du XIXe siècle - ne s'est toujours pas concrétisé. Il est vrai qu'il reste encore un obstacle de poids sur le chemin du poisson rose : le barrage de Poutès sur l'Allier.

Car Poutès, à la différence des ouvrages démantelés, est toujours en activité. Il alimente pour moitié la centrale hydroélectrique EDF dite de Poutès-Monistrol, une centrale de 35 mégawatts qui produit quelque 80 millions de kilowatt heures, « soit la consommation de 50 000 habitants », précise EDF. Le gouvernement devrait se prononcer rapidement sur le devenir de cet ouvrage, puisque sa concession a pris fin le 31 décembre. EDF réclame un renouvellement de concession pour quarante ans et estime avoir réglé le problème du saumon

par les aménagements réalisés à hauteur de 2,2 millions d'euros : un ascenseur pour la montaison des saumons qui gagnent leurs frayères, un toboggan pour la dévalaison des juvéniles qui prennent le chemin de la mer.

Les scientifiques sont, eux, plus sévères sur le bilan des aménagements. Dans son rapport rendu public en 2005, Pierre Steinbach, de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, estimait que l'axe Loire-Allier était le seul espoir de survie du saumon et concluait que « l'ouvrage de Poutès-Monistrol est actuellement l'obstacle qui, en termes d'effets cumulés, génère la pression la plus forte sur la population de saumon ». De son côté, le collectif de scientifiques réunis dans le Grisam, le Groupement d'intérêt scientifique dédié au suivi des amphihalins, c'est-à-dire des poissons migrateurs, avait lui aussi conclu en 2005 que, « malgré les améliorations réalisées sur le site ces dernières années, l'aménagement de Poutès-Monistrol ressort aujourd'hui très nettement comme le plus pénalisant de l'axe Loire-Allier dans la perspective de la reconstitution d'une population naturelle de saumon » et avait en conséquence recommandé « la suppression du barrage ». La centrale hydraulique pourrait alors continuer à fonctionner à mi-régime avec les deux autres barrages positionnés sur l'Ance du Sud (affluent de l'Allier).

« Cela n'aurait aucun sens de poursuivre des plans de sauvetage du saumon si l'on ne s'attaque pas à l'obstacle majeur », plaide Guillaume Cortot, de SOS Loire vivante. Le ministère de l'écologie devra trancher la question entre les deux directions de l'eau et de l'énergie, aux objectifs souvent contraires mais aujourd'hui réunies en son sein. Si le directeur de l'énergie est pour une reprise de la concession, le directeur de l'eau, Pascal Berteaud, ne cache pas, lui, son souhait de voir disparaître le barrage. Pour ce faire, il préconise « un renouvellement de la concession de quelques années assorti d'une clause spécifique, afin qu'EDF ait l'obligation d'approvisionner un fonds visant à financer le démantèlement du barrage ». De leur côté, « le conseil régional Auvergne a demandé huit ans, le conseil général de Haute-Loire quinze ans, quant au commissaire enquêteur, il a proposé à l'issue de l'enquête publique réalisée en 2006 dix ans de fonctionnement », rappelle Guillaume Cortot.

Les positions sont aujourd'hui très crispées car au-delà du sort de Poutès, c'est la question de tous les barrages « points noirs » qui est aujourd'hui posée, alors que la France doit recouvrer un bon état écologique des eaux d'ici à 2015.